

MAIRIE DE PÉROUGES



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le douze janvier à 18 heures le conseil municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie MICOLAS, Maire.

Présents : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL, Gérard FLEJOU, Florence DE POUMEYROL, Maryvonne HERRENKNECHT, Marlène BLASQUEZ, Alain MORGILLO, Éric MEUNIER, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Paul VERNAY et Paul SAISSET.

Absents excusés : Gilberto GRECO donne pouvoir à Marlène BLASQUEZ et Frédéric MALBOS.

Absents : Philippe LAMBERT.

Secrétaire de séance : Florence De POUMEYROL

Le Maire ouvre la séance à : 18h03

Approbation du compte rendu du 04 décembre 2025

Pour = 12

contre = 0

abstention = 0

Remarques : Néant

1 DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire explique qu'elle a signé un bail entre la commune et M. MORTEL qui reprend le logement de M. LANCELLE qui a déménagé dans un logement social. Le loyer n'a pas changé, il paie 420 euros par mois et 10 euros par mois pour les charges.

2 INFORMATION DIA

SIT FONCIER - ZC550 et ZC 547 – chemin du coulis – lot n°2, 9 et 10 d'une superficie totale de 63.53m² :

Pas de préemption à la suite de l'avis de la commission urbanisme.

SIT FONCIER - ZC550 et ZC 547 – chemin du coulis – lot n°5, 11 et 12 d'une superficie totale de 66.61m² :

Pas de préemption à la suite de l'avis de la commission urbanisme.

SIT FONCIER - ZC550 et ZC 547 – chemin du coulis – lot n°6 à créer d'une superficie totale de 70.13m² :

Pas de préemption à la suite de l'avis de la commission urbanisme.

M. VERNAY demande le prix et Mme le Maire explique que nous n'avons pas le droit de diffuser les prix en conseil municipal.

SIT FONCIER - ZC550 et ZC 547 – chemin du coulis – lot n°4, 13 et 14 à créer d'une superficie totale de 77.38m² :

Pas de préemption à la suite de l'avis de la commission urbanisme.

SIT FONCIER - ZC550 et ZC 547 – chemin du coulis – lot n°1, 15 et 16 à créer d'une superficie totale de 61.09m² :

Pas de préemption à la suite de l'avis de la commission urbanisme.

SCI PAULEX, représentée par la famille BRUNET, M. et Mesdames Rémy, Martine, Pauline et Alexandrine BRUNET – A1997, A1999 et A2249 – 1979 route de trévoux – d'une superficie totale de 1 657m² :

Pas de préemption à la suite de l'avis de la commission urbanisme.

GFA DE MAFALRON, représenté par Mme LEVRAT Hélène – ZC575, ZC572 et ZC574 – 184 rue de rapan – d'une superficie totale de 1 762m² :

Pas de préemption à la suite de l'avis de la commission urbanisme.

Mme et M. BLOT Raphaële et Christophe – A2281, A1303 et A1304, lot A – 693 route de trévoux – d'une superficie totale d'environ 100m² :

Pas de préemption à la suite de l'avis de la commission urbanisme.

3 Signature de la convention territoriale globale (CTG) du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030

Mme le Maire donne la parole à Florence De POUMEYROL qui rappelle que c'est une convention entre le LAB et la CAF qui doivent signer du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

La commune n'est pas engagée financièrement mais seulement auprès du LAB.

VOTE :

Pour = 12

contre = 0

abstention = 0

4 Modification de la délibération n°2023039 du 11 juillet 2023 – délégation droit de préemption

Mme le Maire explique que la délibération n°2023039 du 11 juillet 2023, doit être changée car elle a rencontré le directeur de l'Etablissement Public Foncier (EPF) qui a indiqué que la délibération n'était pas conforme puisqu'il manquait les articles. Ils n'étaient pas cités dans la délibération du 11 juillet 2023.

VOTE :

Pour = 12

contre = 0

abstention = 0

5 Convention de partenariat financier entre la commune de Meximieux et les communes de Bourg-Saint-Christophe et Pérouges pour la police municipale

Mme le Maire explique qu'une convention doit être votée pour financer le matériel de la police municipale, deux caméras piétonnes, d'un cinémomètre, et de systèmes pour la verbalisation électronique. Ce matériel est co-financé par les 3 communes, à hauteur de 50% meximieux, 25% BSC et 25% Pérouges.

Jean-Luc **VIBERT** explique que cela n'est voté que pour la Police Municipale et pas pour la Gendarmerie.

Maryvonne **HERRENKNECHT** demande qu'est-ce que la caméra piétonne ?

Mme le Maire répond que c'est une caméra qui se trouve sur le gilet de l'agent.

Jean-Luc **VIBERT** dit que nous allons pouvoir leur demander de procéder à des contrôles de vitesse sur la commune grâce à ses nouveaux équipements.

VOTE :

Pour = 12

contre = 0

abstention = 0

6 Amortissement immobilisation budget annexe parkings

Mme le Maire explique la délibération pour fixer la durée d'immobilisation. L'amortissement est la constatation comptable de la dépréciation de la valeur des éléments d'actifs et permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement.

Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. La commune a la possibilité de fixer librement les durées d'amortissement de ses immobilisations à l'intérieur des limites indicatives précisées par l'instruction M4.

Jean-Luc **VIBERT** demande si il faut délibérer pour tous les budgets ?

Mme le Maire répond que celle-ci ne concerne que les parkings.

VOTE :

Pour = 12

contre = 0

abstention = 0

7 Amortissement subventions budget annexe parkings

Mme le Maire explique l'instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que les subventions d'équipement qui financent un équipement déterminé amortissable (subventions reçues) doivent être reprises sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

Ces subventions reçues sont qualifiées de fonds et subventions transférables et imputées en dépenses au compte 13 et en recettes au compte 77.

VOTE :

Pour = 12

contre = 0

abstention = 0

8 Décision modificative n°02 budget assainissement

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°02 du budget annexe Assainissement de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement.

VOTE :

Pour = 12

contre = 0

abstention = 0

Paul SAISSET arrive à 18h20

9 Adoption du tarif supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026

Mme le Maire explique que la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable remplace certaines anciennes redevances depuis 2025.

Elle est calculée en fonction de la performance des réseaux et facturée aux communes par l'Agence de l'eau.

La commune peut répercuter cette redevance sur les abonnés via un supplément au prix du m³ d'eau.

Gérard **FLEJOU** dit que le prix de l'eau n'a pas augmenté.

Mme le Maire dit que la délibération suivante va être expliquée car c'est en lien.

VOTE :

Pour = 13

contre = 0

abstention = 0

10 Adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026 (et suivantes)

Mme le Maire explique aujourd'hui un supplément de **0,027 € HT/m³** sur les factures d'assainissement, correspondant à la redevance pour la performance de nos systèmes d'assainissement collectif. Ce montant, facturé par SOGEDO, reflète la **bonne performance** de nos infrastructures (coefficient 0,3), ce qui limite son impact pour les usagers à moins de 3 € par an pour une consommation moyenne.

Cette redevance, instaurée pour moderniser les réseaux et stations d'épuration, est **transparente et ciblée**. Elle s'inscrit dans notre engagement pour un service public efficace et durable.

Florence **De POUMEYROL** explique que si l'installation n'est pas bien faite, la dépense peut être supérieure.

Christelle **MORTEL** dit que c'est tout ceux qui ont l'assainissement collectif qui sont concernés.

Gérard **FLEJOU** dit que cette augmentation est très basse et nous continuons à faire l'entretien.

VOTE :

Pour = 13

contre = 0

abstention = 0

11 Aide financière habitant Pérouges

Mme le Maire donne la parole à Florence **De POUMEYROL** qui explique que la commission sociale est favorable à la validation d'une aide financière de 150 € à destination d'un habitant de Pérouges, qui a pour seuls revenus le RSA.

Il nous a sollicités en 2021 pour la même raison.

C'est l'association caritative St Vincent de Paul qui nous a alertés sur le fait qu'en hiver, il a des factures d'énergie qu'il peut difficilement honorer.

Éric **MEUNIER** demande quel âge a cette personne ?

Mme le Maire et Jean-Luc **VIBERT** répondent qu'il a la quarantaine.

Florence **De POUMEYROL** explique qu'il a des colis du restau du cœur.

Éric **MEUNIER** demande si il pourrait faire du bénévolat dans la commune ?

Florence **De POUMEYROL** répond qu'il était prêt à le faire mais que ça ne rentre pas dans le cadre de la convention du permis de conduire que nous lui avons proposé.

VOTE :

Pour = 13

contre = 0

abstention = 0

12 Compte rendu des commissions

Scolaire : Néant

Associations : Néant

Cimetière : Néant

Environnement :

- Céline **POUSSANT** a installé les sacs à déjection canine, qui sont posés à côté des poubelles.
- Nous avançons doucement pour les pièges à pigeon.

Florence **De POUMEYROL** explique que nous avons reçu le fabriquant des pièges et que nous espérons qu'au Printemps prochain ce soit installé.

Mme le Maire demande si les élus peuvent tourner le soir pour faire un listing des lampadaires qui ne fonctionnent pas car il y en a beaucoup.

Les élus sont d'accord.

Urbanisme :

Autorisations d'Urbanisme (AU) :

- Avec un nombre important d'Autorisations d'Urbanisme en Décembre (**Q=26**), le nombre cumulé en 2025 est de **159**, pour **149** en 2024. Activité soutenue à raison de 3 par semaine.

- La proportion PC+DP reste à hauteur de 52% des AU (la quantité de PC a diminué alors que celle des DP a augmenté), et c'est le nombre de DIA qui a augmenté sensiblement, passant de 19% à 23 %.

Autres points en cours

- ABF

La dernière permanence s'est tenue le Mardi 16 Décembre de 10H00 à 12H00, en présentiel. 2 pétitionnaires sont venus présenter leur dossier.

Le calendrier pour l'année 2026 a été établi, le mardi de la 4^{ème} semaine du mois, de 9h30 à 12H00.

Prochaine permanence : Mardi 27 Janvier 2026.

- Nouvel Office du Tourisme :

- Dévolement d'un réseau électrique de distribution publique enterré :

Rappel : Un réseau électrique de distribution publique enterré se trouve actuellement sur la parcelle A 2304, propriété de la CCPA, sur laquelle va se construire le nouvel Office de Tourisme.

La Commune a donné son accord de principe du dévolement par le tènement de la ferme, sous certaines conditions.

C'est ENEDIS le maître d'œuvre et c'est l'entreprise SOBECA qui réalisera les travaux. Les fournitures et engins stationneront sur le tènement du futur OT.

Date des travaux : 1^{ère} semaine de Mars 2026 (à confirmer) – Durée 2 semaines

Une réunion préparatoire s'est tenue le Mercredi 7 Janvier 2026.

- Construction du Nouvel Office de tourisme

Une réunion de présentation des plans par la CCPA s'est tenue le mercredi 7 Janvier 2026 en Mairie. Le planning prévisionnel présenté montre une préparation de chantier en Mai 2026, puis 14 mois de travaux, ce qui porte une fin prévisionnelle vers Septembre 2027, hors aléas.

Une réunion d'information aux habitants de Pérouges est en cours de programmation après les élections municipales de mars 2026. Les points abordés seront :

- ✓ Présentation du nouveau bâtiment
- ✓ Présentation du fonctionnement de l'Office de Tourisme
- ✓ Présentation du planning de chantier, avec les dispositions pour l'approvisionnement du chantier, l'accès, et les dispositifs de déviation en cas de coupure temporaire de l'accès de la cité par la route habituelle RD4B.

Voirie :

- contrôle DEKRA pour la sécurité électrique. Portail école il y a eu des observations sur l'éclairage du portail, il y a des modifications à faire. Pour les autres bâtiments nous n'avons pas encore eu les résultats.
- Une maintenance aussi a eu lieu pour les blocs verts, pour indiquer les sorties des bâtiments. Il a beaucoup de dégâts, donc SHUB nous a fait des devis.
- La CCPA établi un plan intercommunal de sécurité, une réunion est organisée la semaine du 19 février 2026.
- Toutes les maisons de la commune ont été répertoriées pour optimiser l'installation de panneaux solaires, la personne qui va s'occuper de cela aimerait faire une réunion publique, elle ne vend pas, elle conseille seulement. Nous ferions Bourg-Saint-Christophe et Pérourges. Cette personne doit faire un mail pour fixer la date.

Paul **VERNAY** explique que nous avons accès sur internet.

Maryvonne **HERRENKNECHT** demande le nom de l'association ?

Gérard **FLEJOU** ne se rappelle plus de son nom mais il va se renseigner.

- Concernant l'incendie de Matin Clair, le repas a été pris en charge par la commune. Tout le personnel a été réactif. Tout s'est bien passé. Les élus se sont aussi rendus sur place avec les agents pour venir en aide, niveau nettoyage.
- Pour la vidéo protection, Bouygues a commandé le matériel donc dans quelques semaines, ce sera bouclé. Il faudrait élargir notre champ de caméra surtout au niveau des parkings.

Travaux : Néant

Social :

- Décembre a été dynamique entre le repas et les colis. On ne remercie jamais assez les extras municipaux, ils prennent le temps de rendre visite aux personnes. La dernière étape dans la distribution c'est de rendre visite dans les EHPAD et les hôpitaux. Il faudrait prendre plus de temps au cours de l'année.
- L'incendie Matin Clair, les personnes qui étaient disponibles se sont rendues sur place pour les rassurer et aider à nettoyer.
- Logement sociaux, les demandes ont baissé.
- Les locataires ont bien aménagé chez Dynacité, à côté du cimetière, route du péage.

13 Questions diverses

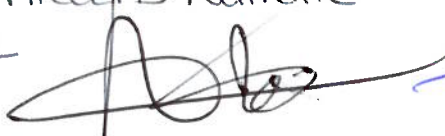
Néant

Prochaine réunion du conseil municipal : **16 février 2026 à 18h ANNULÉ**

Reporté au 02 mars 2026

FIN DE SEANCE : 18h55

Mme **NICOLAS** Nathalie
Maire



Mme **De POURCEYROL**
Florence
Adjointe, Secrétaire de séance

